

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MAI 2026



L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Marc GRANET
Date de la convocation des conseillers	13 mai 2026
Date de l'affichage de la convocation	13 mai 2026



**PRÉSENTS :**

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Madame Maria ALVES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Madame Anissa TRIKI, Monsieur Daniel ARNOUD, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Clémence CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.,**

**POUVOIRS :**

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Sandrine CHAMBARETAUD  
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI  
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON  
Madame Achata TRAORÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel ARNOUD  
Madame Pryscillia BRACH donne pouvoir à Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

**OBJET : Création d'un emploi permanent de régisseur spectacle général du Centre Culturel Jacques Prévert à temps complet F/H**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 332-14 et L. 332-8,

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Ville de Villeparisis

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 7 mai 2026,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 11 mai 2026,

**Considérant** que le poste de régisseur spectacle général actuellement occupé au sein du Centre Culturel joue un rôle structurant dans l'activité du service.

**Considérant** que dans le cadre du renouvellement de contrat de l'agent actuellement en poste, il convient d'ouvrir les possibilités statutaires existantes pour garantir une stabilité à l'agent dans l'attente de sa réussite au concours visé.

**Considérant** que l'ouverture d'un poste permanent permet de recruter des fonctionnaires mais aussi des contractuels sur contrat de 3 ans.

**Considérant** que pour assurer ces missions, il convient de recruter un technicien expérimenté possédant les savoir-faire et la technicité attendue, fonctionnaire ou contractuel, en capacité d'assurer la continuité du service.

**Considérant** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

**Considérant** que toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu du niveau d'expertise attendue pour ce poste et la pérennisation de la politique mise en place.

**Considérant** que l'agent devra justifier d'un niveau d'étude technique équivalent au niveau 5 (BAC+2) et/ou d'une expérience avérée dans le domaine du spectacle.

**Considérant** que sa rémunération sera calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et il percevra le régime indemnitaire alloué aux fonctionnaires territoriaux, ainsi que la prime annuelle.

**Considérant** que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement de fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

**Considérant** qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La création d'un emploi permanent de régisseur spectacle général du centre culturel à temps complet dans un grade du cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet pour exercer les missions suivantes :

Missions :

- Garantir le bon déroulement technique des spectacles et des manifestations,
- Respecter les plannings et la législation du travail selon une organisation annuelle du temps de travail,
- Respecter les règles de sécurité et d'hygiène.
- Faire l'évaluation budgétaire des frais techniques en moyens humains et matériels de chaque événement de la programmation,
- Etudier et négocier les fiches techniques, proposer des adaptations,
- Coordonner l'accueil technique des compagnies,
- Respecter le cadre budgétaire qui lui est confié,
- Encadrer et animer l'équipe de techniciens permanents et intermittents,
- Proposer et mettre en œuvre les plannings techniques (définition des prévisions et contrôle des réalisés),

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260521-26\_12554-AU  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026

- Assurer la régie générale des spectacles qui lui sont confiés,
- Assurer les permanences techniques pendant les représentations,
- Organiser la maintenance des matériels scéniques en lien avec les régisseurs,
- Suivre les approvisionnements en petits matériels et fournitures techniques,
- Veiller à la bonne tenue des espaces techniques (rangement, stockage, propreté),
- Superviser l'inventaire des matériels techniques,
- Seconder l'administratrice dans la veille technique et juridique,
- Participer aux réunions de direction et de service du CCJP.

**Article 2 :**

Que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu du niveau d'expertise attendue pour ce poste et la pérennisation de la politique mise en place.

**Article 3 :**

Que l'agent devra justifier d'un niveau d'étude technique équivalent au niveau 5 (BAC+2) et/ou d'une expérience avérée dans le domaine du spectacle. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et qu'il percevra le régime indemnitaire alloué aux fonctionnaires territoriaux, ainsi que la prime annuelle.

**Article 4 :**

Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement de fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

**Article 5 :**

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents y afférents,

**Article 6 :**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe du Centre Culturel Jacques Prévert.

**Article 7 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de MEAUX, à Monsieur le comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

**Adopté après le vote suivant :**

**35 votants dont 6 pouvoirs**

**29 pour dont 5 pouvoirs (Groupe majoritaire « Villeparisis avec Vous »)**

**6 abstentions dont 1 pouvoir (Unis pour Villeparisis et Tout devient Possible)**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature		Signature	
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire		<b>Marc GRANET</b> Secrétaire de séance	

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260521-26\_12554-AU  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026